

Un outil pour les ministres et les laïcs bénévoles

Créé en 2009 par la « Permanence Trav'aïe ! » de Lausanne

Difficultés de travail : comment accompagner ?

Toute personne, à condition de prendre conscience de ses **possibilités** (nous en avons tous) et de ses **limites** (nous ne sommes pas des sauveurs !), peut apporter un soutien précieux à une personne qui souffre de son travail.

Nous présentons ici, forcément de manière un peu schématique, le **chemin** qui peut être parcouru avec la personne qui s'adresse à nous.

1. La demande d'aide

Elle est rarement directe mais le plus souvent sous forme de petites phrases qui fonctionnent comme des ballons d'essai : « dans mon boulot, c'est l'horreur », « je me suis fait virer », « ça fait deux ans que je cherche et je ne trouve rien ». La conversation ne se prolongera que si vous montrez de l'**empathie** et une écoute non-jugeante.

Une chose à **éviter** : renvoyer immédiatement la personne à un organisme spécialisé. Cela signifierait : je suis trop bouleversé par ce que vous me dites, je ne peux pas vous accueillir !

2. L'écoute

Laissez la personne s'exprimer : son expérience au travail met en jeu le sens de sa vie et sa **dignité de personne**. Dans cette phase cruciale se crée **un lien** qui sera fondamental pour la suite.

Si vous ne vous sentez pas en mesure d'aller plus loin, offrez à la personne de vous **revoir, à l'occasion**, pour un moment de partage, et indiquez-lui une des permanences de la **Pastorale œcuménique dans le monde du travail** (si nécessaire en lui offrant le billet de train avec l'aide de votre paroisse ou service communautaire).

(Voir ci-dessous les diverses permanences offertes de cette Pastorale sous « adresses utiles ».)

Précaution : ne pas donner à quelqu'un des renseignements sans être sûr de leur pertinence.

Sinon, elle risque d'être « **renvoyée d'un guichet à l'autre** ».

(En cas d'hésitation, s'adresser à la « Permanence Trav'aïe ! » de Lausanne ou la Permanence Monde du travail de Renens).

3. L'analyse

Il s'agira de distinguer les différents niveaux qui peuvent se présenter dans le récit de la personne, car sa situation devra être abordée et reconnue dans toute sa **complexité**.

Pour aller plus loin, donc, vous tenterez d'analyser la situation en distinguant les différents **niveaux d'implication** de la personne qui s'est confiée à vous (mais attention à vos propres limites : personne ne maîtrise tous les niveaux !). Ces niveaux peuvent être :

- **professionnel** : où en est cette personne dans son parcours ? Quelles sont ses expériences, ses compétences ?
- **personnel** : quelle image a-t-elle d'elle-même ? Quelle confiance a-t-elle en elle ?
- **familial et social** : comment vit-elle ? Quel est son réseau de relations ?
- **médical** : cette personne mentionne-t-elle des troubles récurrents dans sa santé ?
- **administratif** : a-t-elle trouvé réponse à certains de ses problèmes ? Sont-ils traités par les bureaux compétents ?
- **spirituel** : quel sens donne-t-elle à sa situation ? Au départ, il y a souvent un deuil à vivre (perte d'une situation, d'un emploi), puis ... ?

Ensuite, vous examinerez les **obstacles** rencontrés :

les **postes** offerts, les **compétences** requises, les niveaux de **formation**, l'**âge**, les relations **hiérarchiques**, la **maltraitance**, les impacts sur la **santé**, le droit des **étrangers**, les obligations **familiales** ou sociales, d'autres **attaches** empêchant une modification de l'**horaire** de travail ou un déplacement **géographique**...

4. L'orientation

Une chose souvent utile est d'aider la personne à agrandir son **réseau de relations**. Si elle fait partie d'une Eglise ou d'une communauté religieuse, au sens large du terme, il pourra être judicieux de l'inviter à faire appel à elle. A la longue, les amis des amis deviennent des amis !

François Bel, ancien cadre supérieur de l'industrie pharmaceutique devenu conseiller en personnel après avoir connu le chômage, a été un collaborateur marquant de la « Permanence Trav'aïe ! ». Atteint dans sa santé, il est décédé en janvier 2008. Il a publié un texte, en automne 2005 (disponible à la Permanence Trav'aïe), dans le Bulletin EMDT, où il présente une version améliorée de la **technique des réseaux**, très utile pour une personne qui risque d'être systématiquement éliminée sur dossier.

Pour le reste, on peut faire usage de la **liste d'organismes** annexée (adresses à la fin). En cas de doute, il est bon de téléphoner auparavant à l'organisme choisi pour s'assurer que c'est bien l'endroit approprié à la personne.

5. L'accompagnement

Tout en aiguillant la personne sur des organismes spécialisés, vous pouvez lui proposer de la revoir et de continuer à l'accompagner sur le **parcours souvent long** qu'elle aura à suivre pour surmonter ses difficultés.

6. La dimension spirituelle

C'est souvent dans la durée que les questions spirituelles apparaissent : toute personne a besoin de **trouver un sens** à ce qu'elle vit. Ce sens, elle est seule à pouvoir le trouver. Mais d'autres peuvent l'aider à le chercher, dans le plein respect de ses convictions, en puisant à la Source qui est offerte à tous mais dont personne n'est propriétaire...

Dans ce processus, nous pourrons être des compagnes ou des compagnons de route, des chercheurs, des témoins. Nous serons souvent confrontés à nos propres limites et nous aurons à nous souvenir que Dieu peut agir à travers nos fragilités.

L'attention que nous prêtons **sans jugement** à la personne, notamment à ses sentiments d'indignité, d'incapacité ou de culpabilité, pourra être pour elle une délivrance.

Une personne perd son travail

Montrez-vous attentive ou attentif au choc qu'elle subit !

1° Demandez-lui si elle a pris contact avec un Office Régional de Placement (ORP) :

C'est la toute première chose à faire, même si le licenciement ne prendra effet que dans 2 ou 3 mois et même si l'on n'aura pas droit à des prestations de chômage.

Pour les adresses des ORP, voir la page du Service cantonal de l'emploi sur le site: <https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/sinscrire-au-chomage/>

2° Conseillez-lui de faire immédiatement des recherches d'emploi et de garder des preuves de ces recherches : photocopies de lettres, tampon de l'entreprise sur une feuille à en-tête, etc.

3° Si elle a besoin d'aide pour faire son CV, aiguillez-la, par exemple à Lausanne, vers l'ADE, Association des Demandeurs d'Emploi, rue du Maupas 81, 021 646 46 82.

4° Signalez-lui les adresses utiles ci-jointes, selon ses besoins.

Adresses utiles

Nous n'en mentionnons ici que quelques-unes

Problèmes de travail et de chômage :

Dans le canton de Vaud, les aumôniers de la **Pastorale œcuménique dans le monde du travail** offrent une écoute, une orientation et un accompagnement. La Pastorale a aussi des groupes d'écoute et comprend **un service d'aumônerie destiné aux agriculteurs**.

Voir les informations sur les sites :

- de l'Eglise catholique : www.cath-vd.ch/situations/monde-du-travail
- de l'Eglise réformée : mondedutravail.eerv.ch

Pour le canton de Vaud et les cantons voisins, voir aussi les rencontres et les offres de coaching de l'association œcuménique **Chrétiens au travail** : chretiensautravail.ch

Pour reprendre une formation professionnelle :

Offices d'orientation professionnelle (aussi pour des adultes !)

Voir leur page sur le site du canton : www.vd.ch

Problèmes d'argent (dettes, poursuites) :

Le Canton de Vaud, avec Caritas-Vaud et la Fédération romande des consommateurs offre des conseils en budget et un appui individuel en cas de surendettement. Accès à ce service par la Permanence téléphonique Info Budget - 0840 43 21 00 (du lundi au jeudi de 8h30 à 13h00). Plus d'information sur : www.vd.ch

Difficultés spécifiques des immigrés :

Voir Le **Point d'Appui**, un service d'accueil offert par les Eglises à Lausanne, rue Dr César-Roux 8, tél. +41 (0)21 312 49 00 et les divers adresses de contacts disponibles dans le canton à partir de la page internet www.eglisemigrationvd.com/

Voir aussi **La Fraternité**, service du CSP, Place Arlaud, Lausanne. Tél. **021 213 03 53**.

Ou s'adresser aux associations des différentes nationalités. Voir la **Liste d'adresses des associations de migrants** sur les sites de la Ville de Lausanne et de l'Etat de Vaud.

Pour les jeunes :

Le **Service JET** (" Jeunes et Travail ") du CSP à Lausanne et à Vevey :
Rue Beau-Séjour 28, 1003 Lausanne. Tél. **021 560 60 30**.

Pour les femmes et les familles :

Le **Bureau Information Femmes BIF**

Av. Eglantine 6, 1006 Lausanne. Tél. **021 320 04 04**. Voir le site <http://www.bif-vd.ch>

Problèmes de santé :

Maladies dues au travail : **IST, Institut de Santé au Travail**, Route de la Corniche 2, 1066 Epalinges, Tél. 021/314 74 21 (via un médecin ou le Centre d'urgences médico-chirurgicales, même adresse).

Réinsertion après une crise de santé : **Fondation Intégration Pour Tous**
(via le médecin généraliste ou le service social).

Psychologie : liste de psychiatres et psychothérapeutes (voir à la « Permanence Trav'aïe ! », à la Permanence Monde du travail ou à l'association Chrétiens au travail).